

N° 33/12.07

PREAVIS N° 33/11.07

BUDGET DE L'EXERCICE 2008

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La Commission des finances était composée de Mmes Sylvie MOREL, Françoise PONTONIO et Maria Grazia VELINI, MM. Yvan CHRISTINET, Dominique DEGAUDENZI, Vincent JAQUES, Theophil LUTZ, Jean-Marc PASCHE, Laurent PELLEGRINO, Claude WILLOMMET et du soussigné président-rapporteur Eric BAUER. Elle s'est réunie à trois reprises en séances plénières et les sous-commissions se sont organisées elles-mêmes pour l'étude du budget de l'année 2008.

En outre, une délégation de la Commission des finances composée de Mme Velini, MM. Degaudenzi et Pasche a rencontré une représentation de la Municipalité pour approfondir les questions de personnel.

Le budget a été présenté à la Commission des finances de manière complète et avec toutes les explications requises le 17 octobre 2007 par M. Eric ZÜGER, municipal des finances. M. Jean-François PASCHE, chef du Service des finances, était excusé, empêché par un cas de force majeure.

Nous tenons à remercier la Municipalité et le personnel communal de leur collaboration et de leurs réponses diligentes, par écrit et par oral, aux nombreuses questions des différentes sous-commissions.

2 REMARQUES SUR LE BUDGET 2008

2.1 *Personnel*

Les diverses questions sur l'évolution du personnel soulevées par l'examen du budget 2008, ainsi que les difficultés rencontrées pour suivre les mouvements de personnel en comparant les explications fournies en page 3 du budget 2008 et le tableau en page 83 ont incité à approfondir le sujet lors d'une séance spéciale réunissant une délégation de la Commission des finances et une représentation de la Municipalité.

Des explications détaillées ont été fournies, dicastère par dicastère, telles que résumées ci-dessous (voir aussi le tableau "Justification de l'effectif du personnel - var. B07/B08" joint en annexe).

- *Les 22 apprenants du budget 08 (+8) ne sont pas compris dans les chiffres du tableau en page 83, ils sont en plus des 271 personnes engagées par la Commune. Par contre, les montants de leurs rémunérations figurent dans les sommes inscrites au budget. Ces apprenants "tournent" d'un service à l'autre pour connaître toutes les facettes de l'administration.*
- *Les variations entre AGCS et FEG proviennent de réorganisations internes, comme le transfert du Service informatique et du SITECOM à FEG.*
- *Concernant SP3 et les 3,5 postes supplémentaires annoncés (provenant de décisions du Conseil sur préavis), il faut remarquer que le 0,5 poste administratif ne sera probablement effectif que tout à la fin de 2008; il en est de même des deux policiers (en formation) qui ne rentreront en activité probablement qu'en 2009. Ils sont donc momentanément soustraits de l'effectif annoncé en page 83. Un 0,5 poste est maintenant inclus dans SP3, mais refacturé au SISCUM (sans influence sur le budget).*
- *Pour PAT, en relation avec le déménagement à Beausobre et la réorganisation opérée, un dessinateur (nouveau) doit être affecté au service (travaillait auparavant dans ATD2). Deux personnes ont été engagées en remplacement de deux collaborateurs en invalidité (100 % à l'AI). Ces deux personnes ne pourront être sorties de l'effectif qu'une fois le dossier définitivement bouclé.*
- *Pour IE, même chose, un collaborateur en invalidité totale est remplacé par un nouveau collaborateur en attendant le bouclage du dossier par l'AI.*
- *JSSEP voit une personne supplémentaire engagée, en relation avec la création de l'antenne CVE à Beausobre, selon communication municipale de juin 2007. Les départs à la retraite du chef de service et d'une secrétaire ont permis une réorganisation, soit une diminution de 0,26 EPT, cette charge de travail étant reprise par le CSR.*
- *ATD2 connaît actuellement un important problème de manque de personnel : le service ne "tourne" qu'avec 2,92 EPT, il doit remplacer un dessinateur et engager une autre personne pour atteindre le chiffre prévu de 4,92 EPT*

2.2 Correction

Le N° de compte 19100.3161.00 a été inscrit dans le budget 2008 pour la location de locaux à l'extérieur dans le cadre de la réorganisation de l'Hôtel de ville. Une location semble avoir été comptée à double dans le compte 19100.3904.00.

Les charges de loyer et d'entretien approuvées par le Canton se montent à CHF 38'400. Cette recette de CHF 38'400 figure sous revenu à Patrimoine dans le compte 35029.4904.00. Le montant figurant au compte 19100.3161.00 est donc justifié.

L'imputation interne de CHF 26'400 qui représente le loyer et qui figure dans le compte 19100.3904.00 n'a pas lieu d'être. Nous vous proposons donc d'amender ce compte à zéro et de diminuer la contrepartie au compte 35029.4904.00 de CHF 26'400.

Il faut, par contre, amender le compte 35029.4271.00 à la Direction du patrimoine à CHF 44'400 (plus CHF 38'400). Ainsi, il y a lieu d'amender le compte 19100.3904.00 et de le ramener à zéro (voir amendement 1.2).

Les charges du Cyberforum sont ainsi ramenées à CHF 331'500.00.

2.3 Annexes

Toutes les annexes mentionnées, mais non jointes au présent rapport, ont été en possession du président de la Commission des finances, puis transmises à la Municipalité.

3 EXAMEN DES COMPTES PAR DICASTÈRES

3.1 Administration générale, culture et administration scolaire

La sous-commission composée de Mme Sylvie MOREL et Laurent PELLEGRINO a transmis une liste de questions à la direction de ce dicastère, puis a été reçue à l'Hôtel de Ville le mercredi 14 novembre 2007.

La sous-commission remercie de leur accueil et la clarté de leurs explications Mme Edith CORBAZ, cheffe de service, MM. Eric VORUZ, syndic, Giancarlo STELLA, secrétaire municipal, François DELAQUIS, chef du Service du personnel et Jean-Marc DESPONDS, directeur du Théâtre de Beausobre.

GREFFE MUNICIPAL

Compte 1100.3091.00 – Formation continue

Question : Un cours de politique locale était prévu pour le secrétaire municipal d'avril à juillet 2007, pourquoi renouveler CHF 4'800.00 au budget ?

Il n'y a pas eu de formation continue du secrétaire municipal en 2007. Cours reporté en 2008.

SERVICE DU PERSONNEL

Compte 1300.3185.00 – Honoraires et prestation de service

Une forte augmentation en 2006 (CHF 63'525.50) s'explique suite à la mise en œuvre d'une méthode de gestion de projet. Pourquoi ne pas revenir à des montants proches des comptes 2005 (7'626.90) ou 2004 (9'204.40) ?

En 2004 et 2005, nous n'avions pas encore les frais d'exploitation du logiciel salaire Nova (en 2008 le montant est un peu plus élevé, car il y a plus de changements légaux, CHF 8'800.00). Il n'y avait pas d'émoluments pour le médecin-conseil, il n'y a pas eu dans les comptes de dépenses pour les employés en difficultés (CHF 4'200.00). Dans les comptes, notre participation à l'Association suisse pour la protection de la santé et de la sécurité (solution de la branche) n'a pas été entièrement facturée. En 2004 et 2005 nous ne participions pas au Carrefour des métiers.

En 2008, il y a CHF 10'000.00 pour la définition des risques et la réalisation d'un plan d'action en matière de sécurité. Un cours de cadres pour gérer les problèmes d'alcool en milieu professionnel.

Le budget est effectué sur une base zéro. Ce poste budgétaire est soumis à de fortes variations en fonction des besoins.

BIBLIOTHÈQUE

15001.3185.00 – Honoraires et prestation de service

Les indemnités pour les conférenciers et la participation à l'exposition "Les Lumières à Morges" sont-elles toujours d'actualité pour 2008 ?

Il y a une volonté de renforcer la partie "animation/contes" pour inscrire encore plus la Bibliothèque en lien avec la Ville. Voici le détail pour 2008 :

<i>Indemnité pour les conteurs, conteuses et conférenciers (CHF 1'000 en 2006, CHF 2'400 en 2007)</i>	<i>CHF</i>	<i>3'400.00</i>
<i>Participation à l'exposition "Les lumières à Morges" organisée par le Musée A.-Forel (CHF 1'000 en 2007)</i>	<i>CHF</i>	<i>0.00</i>
	<hr/> <i>CHF</i>	<hr/> <i>3'400.00</i>

Théâtre de Beausobre - 15002 & 15003

15003. Beausobre – organisation de spectacles

Excédent de charges de CHF 574'000 supérieur aux CHF 450'000 accordés par le Conseil communal ?

Remarque générale : Depuis 1989 où jusque là le budget de la saison théâtrale se présentait sous la forme d'une ligne budgétaire de CHF 450'000 avec un fonds de réserve régulateur, celui-ci apparaît dorénavant dans sa totalité avec le détail pour chaque compte.

Depuis 1989 il faut prendre en compte des décisions du Conseil comme l'augmentation des rétributions du personnel auxiliaire, des restructurations comptables comme les frais concernant la billetterie qui changent de compte, et des augmentations de coûts liées notamment aux nouvelles directives cantonales de l'impôt à la source ou à l'augmentation du cours du change de l'Euro.

Précisions et petit rappel historique sur la couverture de déficit d'exploitation du Théâtre de Beausobre :

- En 1990, la Commission de gestion demande la réactualisation de CHF 240'000 de couverture de déficit suite au premier déséquilibre des comptes de la saison théâtrale.
- En décembre 1992, après discussion au conseil, la couverture de déficit passera concrètement de CHF 240'000 à CHF 331'000 avec un fonds de réserve (cf. ci-dessous l'évolution du fonds de réserve).
- En 1993, les comptes bouclent avec un excédent de CHF 103'000 qui sont attribués au fonds de réserve. Pour la 1^{ère} fois, la Commission des finances invite le Conseil à refuser cette attribution. Le Conseil ne s'y rallie pas et maintient le fonds de réserve.
- Le fonds de réserve est épuisé en 1995. Il n'est pas renouvelé (cf. ci-dessous)
- Pour la 1^{ère} fois, dans le cadre de l'élaboration du budget 1997, le compte 150.03 "organisation de spectacles" est présenté sous la forme d'une enveloppe budgétaire (une seule ligne budgétaire) correspondant à la couverture de déficit admise par le Conseil de CHF 300'000
- En 1999, l'enveloppe est reconduite et passe de CHF 300'000 à CHF 400'000.
- Pour la préparation du budget 2000, la Municipalité revient en septembre 1999 avec une présentation plus détaillée des comptes (ligne par ligne) et propose de passer la couverture de déficit de CHF 400'000 à CHF 450'000. La majorité de la Commission des finances s'y oppose et propose un amendement visant à fixer la part communale à CHF 400'000 pour les exercices 2000, 2001 et 2002. D'autre part, elle demande la création d'un fonds de réserve "qui aurait l'avantage de laisser une plus grande marge de manœuvre à la direction du Théâtre". La Municipalité s'y oppose et maintient son préavis avec une couverture de déficit de CHF 450'000. Finalement, lors de la séance du Conseil communal du 1^{er} décembre 1999, l'amendement de la Commission des finances (couverture à CHF 400'000) sera refusé à une évidente majorité des avis exprimés.
- Le 7 juin 2000, le Conseil communal accepte la réponse de la Municipalité concluant au classement de la motion Meier intitulée "Nouvelle structure pour la gestion du Théâtre de Beausobre." Cette décision met fin à 10 ans de débats autour d'une perspective de privatisation et confirme ainsi le statut municipal d'intérêt public du Théâtre de Beausobre.

- Dans le cadre du budget 2002, le Conseil communal lors de sa séance du 5 décembre 2001 a accepté le réajustement des salaires du personnel auxiliaire du Théâtre de Beausobre pour un montant de CHF 107'000.00. Toutefois, le Conseil a refusé le transfert de ce compte du chapitre 15003 à celui 15002 et a aussi refusé l'augmentation de la couverture de déficit qui en découlait (dépassement de la couverture de CHF 21'400.00). Ainsi, la couverture de déficit est ramenée et confirmée à CHF 450'000.00.
- En 2005 : la Commission des finances propose un amendement :
 - Transférer le compte 15002.3189.00 "Frais de billetterie" CHF 70'000 du chapitre 15002 - Beausobre – Théâtre et Foyer au chapitre 15003 Beausobre – organisation de spectacles.
 - En effet, elle constate que les charges enregistrées concernent presque entièrement des frais d'organisation des spectacles (factures de RODRIGUE, fournitures de billets, commissionnement à la FNAC).
 - En conséquence de quoi ce compte "Frais de billetterie" doit être introduit dans le chapitre 150003, Beausobre - organisation de spectacles.
 - Or, ce transfert aura pour effet d'augmenter le déficit d'exploitation qui va passer de CHF 450'000.00 à **CHF 520'000.00**. Ce transfert de charges ne va pas influencer le total des charges du budget général.
 - Le Conseil s'est prononcé en faveur de l'amendement le 7 décembre 2005.
- Evolution du fonds de réserve :

<i>Année</i>	<i>CHF</i>
1989	250'000.00
1990	176'966.20
1991	116'966.20
1992	25'453.45
1993	133'453.45
1994	106'453.45
1995	0

15003.3105.00 – Promotion Publicité

15003.4394.00 – Recettes diverses

Dans le rapport de la sous-commission du budget 2006, la Municipalité et la Direction du Théâtre proposent d'augmenter ces postes de +40'000.00 soit une charge de CHF 160'000.00 et +60'000.00 soit un revenu de CHF 190'000.00 dans le but de respecter la couverture de CHF 450'000.00 en espérant que ces prévisions se répercutent dans les comptes et qu'il ne s'agit pas seulement d'un vœu pieux.

Résultats des comptes 2006	Charges : CHF 136'693.00	Revenus : CHF 144'295.00
Budget 2007	Charges : CHF 160'000.00	Revenus : CHF 190'000.00
Budget 2008	Charges : CHF 150'000.00	Revenus : CHF 160'000.00

La Municipalité et la Direction du théâtre ont-elles baissé les bras ?

Réponse : La recherche de partenaires financiers a changé ces dernières années. Alors que dans le passé nos partenaires étaient des espèces de mécènes, aujourd'hui ceux-ci attendent des contre-prestations en fonction de leurs engagements : lisibilité, réceptions, cocktails qui occupent la plupart du temps de notre responsable sponsoring. Les chiffres du budget correspondent à la réalité de l'activité.

Contributions, cotisations, subventions

15115.3653.26 – Association Français en Jeu

Pourquoi passer à CHF 9'600 alors qu'il a toujours été versé CHF 5'000 ?

La Municipalité, dans sa séance du 2 juillet 2007, a accepté de porter, dès 2008, de CHF 5'000.00 à CHF 8'000.00, le montant annuel de la subvention qui est accordée. Par ce geste, elle tient à encourager tout le travail que l'Association accomplit en faveur de l'intégration des adultes étrangers.

En outre, la Municipalité met à disposition une photocopieuse à l'association dont elle prend en charge le coût d'entretien (coût annuel : CHF 1'600.00).

Cyberforum

Compte 19100.3101.00 – Imprimés et fourniture de bureau

Demande d'explications sur l'augmentation constante

Le budget du Cyberforum fait l'objet d'un contrat de prestations avec le Service de l'emploi. Ce poste a été accepté par le Canton sur la base de justificatifs. Il s'agit de frais variables qui évoluent en fonction de la fréquentation. Celle-ci est en hausse constante. Dans ce poste sont compris les supports de cours qui sont remis à chaque participant.

Office administration scolaire

Cours de soutien

Compte 51100.4332.00 – Participation des parents aux devoirs surveillés

Pourquoi inscrire un revenu de CHF 18'500.00 alors que les comptes 2006 ont rapporté CHF 36'077.00 ? Dans les renseignements complémentaires des comptes 2006 on peut lire : "Contrairement aux années scolaires précédentes où la participation des parents était perçue en 3 fois, elle a été perçue en une fois pour l'année scolaire 2006/2007 afin d'assurer un suivi comptable des paiements".

Réponse : Afin d'éviter que les élèves et les enseignants transportent de l'argent au risque qu'il soit perdu ou volé, nous avons jugé préférable que les parents paient une fois CHF 150.00 au lieu de 3 fois CHF 50.00 dans le courant de l'année scolaire, montants qui étaient répartis sur 2 années civiles (comptables). Cette démarche permet en outre l'établissement d'une facture, qui implique le suivi financier au niveau du recouvrement, et la rationalisation au niveau de l'encaissement.

- *Année comptable 2006 : solde des encaissements en 3 fois de l'année scolaire 2005/2006 et encaissement en une fois pour l'année scolaire 2006/2007.*
- *Année comptable 2007 : facturation en décembre 2007 pour l'année scolaire 2007/2008.*
- *Année comptable 2008 : facturation en décembre 2008 pour l'année scolaire 2008/2009.*

Eglises réformées

Compte 58000.4522.00 – Participation de communes à des charges d'enseignement et cultes

Depuis quelle date cette participation est-elle demandée ?

Depuis l'année 2006. Un avenant au contrat de travail de l'organiste de Morges a été établi comprenant deux lieux de fonction (Morges et Echichens). La Commune de Morges fonctionne en qualité de commune boursière et refacture les prestations à la Commune d'Echichens.

Commission Suisse-étrangers

Compte 60300.3199.00 –Frais divers

Un montant de CHF 6'000.00 est prévu alors que les comptes ne dépassent jamais CHF 1'000.00 depuis 2004.

Il s'agit d'une participation de CHF 5'000.00 au projet de magazine télévisé A la Vista ! pour l'intégration des étrangers. Ce projet prévoit 7 émissions, chacune consacrée à un canton romand (y compris le Jura bernois). Chaque émission fera l'objet d'un projet spécifique par canton. Ce projet reçoit une aide financière de la Confédération de CHF 15'000 en vue de la promotion de l'intégration. La diffusion télévisée est prévue sur les chaînes de télévision locales romandes.

Pour Vaud :

- *ICI-TV (Rivera, Chablais / Univers de 122'000 personnes)*
- *TVRL (Région lausannoise / 239'000 personnes)*
- *CANAL NV (Yverdon / 80'000 personnes)*
- *NRTV (Nyon / 21'000 personnes)*
- *MAX-TV (Morges / 70'000 personnes)*

Objectif de ces émissions :

- *Encourager la compréhension réciproque des cultures et la cohabitation entre la population étrangère et suisse et favoriser une prise en compte de la réalité multiculturelle de la Suisse.*
- *Favoriser l'intégration sociale et l'égalité des chances face aux structures institutionnelles suisses par la diffusion d'informations pratiques, administratives et légales.*
- *Soutenir les diverses expressions culturelles et la vie associative des communautés étrangères.*
- *Favoriser les échanges d'expériences entre les acteurs de l'intégration au niveau de la Suisse romande.*
- *Stimuler l'apprentissage de la langue d'accueil, par la diffusion d'un magazine télévisé qui montre des migrants qui parlent en français.*

Le projet a déjà le soutien financier de la Ville d'Aigle, ainsi qu'une entrée en matière des Villes de Vevey, de Lausanne ainsi que de la Commission consultative et intégration des étrangers de Renens.

3.2 Finances, économie et contrôle de gestion

Mme Françoise Pontonio, membre et M. Jean-Marc Pasche, président-rapporteur.

Direction : M. Eric Züger, municipal.

La sous-commission, composée de Mme Françoise Pontonio et M. Jean-Marc Pasche, a procédé à l'examen du budget du dicastère. Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par MM Eric Züger, municipal en charge du dicastère FEG, et par Jean-François Pasche, chef du Service des finances. Merci à ces personnes de leurs réponses précises et complètes.

La sous-commission vous présente les questions posées et les réponses reçues. Vous trouvez également divers compléments et explications, relatifs aux lignes budgétaires des comptes suivants :

3.2.1 Commentaires généraux de la Sous-commission FEG :

- La sous-commission relève avec plaisir que les bonnes liquidités à disposition permettent de rembourser deux emprunts (échus en 2008, groupe de comptes 220) de respectivement CHF 5'000'000.00 (au taux de 4.01 %) et de CHF 1'150'000.00 (2.95 %), sans avoir besoin de les renouveler.
- Elle relève aussi l'effort fait pour optimiser le personnel au sein du Service des finances (groupe de comptes 200), ce qui a permis une économie de salaire s'élevant à CHF 45'000.00.
- Pour le Service des impôts (groupe de comptes 210), compte tenu de la bonne conjoncture du moment, l'évaluation des revenus table sur une augmentation moyenne d'un peu moins de 4 %, ce qui paraît raisonnable et prudent. Toutefois, on assiste en cette fin d'année à une nette augmentation des matières premières (pétrole, céréales, etc.), ce qui n'est pas sans effet sur l'industrie et le commerce, ainsi que, par cascade, sur le consommateur. Si cette tendance s'accroît encore, il faudra compter avec une diminution notable des recettes, probablement dès le budget 2009.

3.2.2 Questions et demandes de renseignements soumises à la Municipalité

19000.3011.00 – Traitements

Forte augmentation au budget 08 (+ CHF 75'000 ou env. 17 %) par rapport au budget 07. Augmentation des effectifs ?

Suite au préavis N° 26/05.05 concernant la réorganisation du SITECOM, il avait été prévu d'engager un géomaticien dont le salaire 2007 était pris en charge par le préavis initial N° 60/10.02. Son salaire est donc porté en compte depuis l'année 2008. Cette augmentation tient également compte du coût de la vie prévu pour l'année prochaine.

19000.3111.01 – Achats – location de mobilier, machines et matériel

Augmentation au budget 08 (CHF 7'100 ou env. 26 %) par rapport au budget 07. Augmentation massive par rapport aux comptes 06. Action liée à la précédente ?

L'augmentation entre 2006 et 2007 provenait de la mise en service d'une nouvelle infrastructure de serveur virtuel permettant d'optimiser les coûts ces prochaines années dans le cadre de nouveaux projets nécessitant de nouveaux serveurs.

En ce qui concerne 08, cela provient du changement nécessaire de certains PC qui n'avaient pas été inclus dans le renouvellement de 2003 et qui vont avoir 5 ans l'année prochaine.

19000.3111.03 – Projet Internet

Que recouvre ce titre ? Quelle est la nature de cette dépense ?

Ces coûts existent depuis 2001 et sont en relation avec notre site Internet. Ils regroupent les contrats de maintenance et d'hébergement ainsi qu'un montant de CHF 10'000 pour les évolutions de notre site. Il est intéressant de constater que ce montant est en baisse continue depuis 2004.

19000.3182.00 – Téléphones, télécommunications

Le montant est quasiment doublé par rapport aux comptes 06. Quelle explication ?

Courant 2006, suite à l'acceptation du préavis N° 26/05.05 il y a eu la création de l'Unité SITECOM au sein du Service informatique, soit 2 personnes de plus. C'est donc normal que ce montant ait presque doublé.

19000.3182.01 – Réseau "Fixe à mobile" Swisscom

En liaison avec le point précédent, forte augmentation.

Ce poste existe déjà depuis 06 et comme déjà expliqué l'année dernière, il est lié à notre abonnement CMN qui permet d'avoir des tarifs préférentiels pour les communications vers ou depuis les téléphones portables de la commune. Par contre, il nous est impossible pour des raisons techniques de ventiler ces coûts pour l'Hôtel de Ville, il avait été donc décidé d'imputer tous les coûts au niveau du Service informatique. Il est intéressant de mentionner que ces coûts sont en baisse continue depuis 06.

19001.3111.00 à 19007.3111.00 – Matériel des différents dicastères et leur coût de maintenance

Décision municipale de ne pas ventiler ces coûts spécifiques dans chaque dicastère concerné ?

Cette décision date de 2002 et a été prise afin de maîtriser et d'optimiser les coûts informatiques.

Ceci permet en effet au Service informatique de connaître les besoins de tous les dicastères et d'optimiser les achats suite à l'effet de volume. De cette manière, il nous est aussi possible d'uniformiser le matériel acheté.

20001.3186.01 – Assurance RC

CHF 97'000. Cette police couvre-t-elle l'ensemble de l'Administration communale ? Y a-t-il un bonus prévu en l'absence de sinistre ?

En effet, cette police d'assurance responsabilité civile couvre l'activité de toutes les directions municipales (sauf SI). La police RC est actuellement en vigueur auprès de la Vaudoise Assurances; elle a été résiliée pour le 31 décembre 2007. Un appel d'offres est actuellement en cours auprès de diverses sociétés de la place.

La police actuelle n'est pas conclue avec une participation au bénéfice. Un rabais de 5% a été convenu lors de la conclusion de cette police; au vu du nombre de sinistres, cela était un choix judicieux. Elle couvre l'ensemble des collaborateurs de l'Administration communale.

Un montant de CHF 41'625 a été versé comme participation au bénéfice pour la période du 01.01.1990 au 31.12.1994. Un 2e décompte devrait être établi prochainement pour la période du 01.01.1995 au 31.12.1999.

20001.4390.00 – Recettes diverses

Quelles sont les (principales) recettes supputées pour 2008 ?

Les recettes prévues dans ce compte sont des honoraires pour la tenue et la gestion des comptabilités de tiers. Le budget de CHF 30'000 est réparti de la manière suivante :

CHF 15'000 pour l'ARASMA

CHF 8'000 pour le SISCUM

CHF 3'000 pour l'OSP Venoge (nouveau)

CHF 2'000 pour la PEC et l'ADAR

CHF 2'000 pour le Fonds Nely de Beausobre

20100.4359.01 – Produit de la vente des abonnements généraux de la CGN (CHF 3'000)

Comme il n'y a pas de charge correspondante, peut-on en déduire que l'obtention de ces abonnements provient du fait que nous sommes actionnaires de la CGN ?

Nous attribuons un don annuel de CHF 5'000 (cf. compte 15115.3657.00. Jusqu'en 2007 CHF 3'000) à l'Association des amis des bateaux à vapeur du Léman. En contrepartie, la CGN nous octroie deux abonnements annuels généraux que nous mettons à disposition de la population pour CHF 10.00 par jour.

22000.3223.67 – BCV 2001/2007

22000.3223.68 – Kommunalkredit 2002/2008

22000.3223.70 – Bâloise Assurances 2002/2008

22000.3223.77 – BCV 2004/2007

22000.3223.78 – BCV 2004/2008

Commentaire : la sous-commission relève avec satisfaction que les bonnes liquidités à disposition permettent de rembourser deux emprunts (échus en 2008) de respectivement 5'000'000 (au taux de 4.01 %) et de CHF 1'150'000 (2.95 %).

Lors de l'établissement du budget annuel, nous calculons les charges d'intérêts de chaque emprunt individuellement. C'est pourquoi, pour le budget 2008, les comptes listés ci-dessus ont une diminution de charges ou n'ont plus de charges en fonction de leur échéance respective. Pour information, nous allons rembourser des emprunts pour un total de CHF 15 millions en 2007 et de CHF 11 millions en 2008. Nous prévoyons ensuite un certain montant pour de nouveaux emprunts (refinancement). Pour l'année prochaine, nous avons estimé une charge d'intérêts de CHF 227'500 (compte 22000.3223.99 – Nouveaux emprunts) pour deux prêts pour un total de CHF 9 millions.

21000.3187.00 – Emoluments de perception ACI

21100.3809.00 – Provision débiteurs douteux

Le montant de l'émolument payé à l'ACI comprend-il la gestion du contentieux par les services de l'Etat ? S'il y a perte sur débiteur (part communale), utilisera-t-on la "provision débiteurs douteux" pour l'absorber, ou a-t-on pour habitude de passer directement cette perte dans les comptes ?

En relation avec la question ci-avant, on remarque que le montant porté au compte 21100.3809.00 reste fixé, d'année en année, à CHF 350'000 : quelle est la raison de cette invariabilité ?

En effet, depuis 2003, l'ACI gère le contentieux de nos dossiers fiscaux relatifs aux années fiscales 2003 et suivantes. L'émolument que nous payons pour la perception englobe cette prestation.

Dans les décomptes annuels de l'ACI figure le montant des défalcatons (pertes sur débiteurs). Ce montant est comptabilisé dans le compte 21100.3301.00 – Pertes sur débiteurs divers (chapitre 8) de même que les pertes concernant nos propres débiteurs.

Le compte 21100.3809.00 est utilisé pour alimenter le fonds de réserve (provision) pour créances douteuses budgétairement de manière à obtenir une couverture suffisante de nos postes ouverts débiteurs. Nous essayons de maintenir ce chiffre stable pour ne pas augmenter les charges de fonctionnement. Techniquement, en fin d'année, nous prélevons de la provision pour pertes sur débiteurs le montant des défalcatons provenant du compte 21100.3301.00. Malgré le montant moyen des défalcatons d'environ CHF 480'000 (moyenne 2000-2006), nous avons pu augmenter le taux de couverture de nos débiteurs, notamment par des versements à provision extraordinaires en 2005 et 2006 pour un total de CHF 2'500'000.

21000.3191.00 – Impôts divers et taxes

Etait à zéro dans les comptes 2006 (budgété à CHF 1'700 en 2007 et 2008) ; y a-t-il eu dépense réelle en 2007 ?

Ce montant concerne l'impôt foncier et plus spécifiquement les taxes d'entretien des égouts et d'épuration de la parcelle du Cimetière du Molliau sur la Commune de Tolochenaz. A la fin de l'année 2006, en accord avec l'Office des espaces publics, nous avons transféré cette charge dans les comptes du cimetière (chapitre 441), car elle découle de l'exploitation de celui-ci.

Le budget 2007 ayant déjà été voté, le compte 21000.3191.00 comprenait encore cette charge.

Nous avons prévu de ne plus porter aux futurs budgets de ce compte cette facture. Le montant de CHF 1'700 n'est donc plus justifié en 2008. Nous vous proposons de bien vouloir faire un amendement pour le supprimer.

xxxxx.3182.00 – Téléphones

15002.3182.00 – Téléphones

Les communes doivent (devraient) bénéficier de la part de Swisscom de tarifs exceptionnellement avantageux. Est-ce le cas pour Morges ? Apparemment certains comptes 3182.00 présentent des montants extrêmement élevés.

Tout semble être sous Théâtre et Foyer !

Les tarifs de Swisscom sont négociés chaque année au niveau de la Confédération dans le cadre de la Conférence Suisse de l'Informatique (CSI). Ces tarifs sont dépendants des chiffres d'affaire bruts annuels nationaux, internationaux et fixes vers mobile Swisscom. Ces rabais sont automatiquement accordés aux différents membres de la CSI, dont Morges fait partie.

En ce qui nous concerne, nous avons les rabais suivants :

- appels nationaux 36%*
- appels internationaux 34%*
- fixe vers mobile Swisscom 30.5%*

En ce qui concerne les coûts téléphoniques du Théâtre de Beausobre, aucune répartition n'a été effectuée entre les chapitres 150.02 et 150.03.

3.3 Sécurité publique et protection de la population

La sous-commission, composée de MM. Vincent Jaques et Claude Willommet, a examiné le budget 2008 du dicastère Sécurité publique et protection de la population.

Total des charges CHF 7'897'850.–. Total des revenus CHF 4'402'600.–.

Par comparaison avec le budget 2007, il en ressort une augmentation des charges de CHF 838'750.–, et une augmentation des revenus de CHF 109'200.–.

Les commentaires en italique correspondent aux explications supplémentaires et aux réponses obtenues auprès du service.

3.3.1 Principales variations entre Budget 2007 et Budget 2008

60000.3011.00 – Traitements

Augmentation de charges de CHF 287'800.–.

60000.3091.00 – Cours de formation, concours, participations aux réunions de police

Augmentation de charges de CHF 86'000.– Ecolage de 3 aspirants à l'Académie.

L'écolage est, selon les prévisions de l'Académie de police, passé de CHF 20'000.- à CHF 45'000.- par aspirant.

60000.3155.03 – Achat véhicules police

Investissement prévu de CHF 50'000.- Achat tous les 2 ans d'un nouveau véhicule de police.

60000.4370.00 – Amendes perçues

Augmentation de revenus de CHF 80'000.-.

Effets probables de la mise en service d'une installation de contrôle de la signalisation lumineuse et de la vitesse des véhicules au carrefour Plan-Muret.

61000.3011.00 – Traitements

Augmentation de charges de CHF 121'400.- (déduction faite de CHF 57'000.- de revenus au compte 61000.4361.01). Imputation de 100% d'un salaire de pompier à 50% chez la signalisation.

3.3.2 Questions et réponses au sujet de quelques comptes

60000.3011.00 – Traitements

Peut-on nous expliquer et nous détailler l'augmentation de CHF 287'800 ?

Il s'agit de l'augmentation de 3 ETP policiers et de 0.5 ETP administratif accepté par le Conseil communal (selon préavis N° 9/3.07)

60000.3155.03 – Achat véhicules de police

Peut-on nous donner quelques détails concernant le véhicule à remplacer et le véhicule envisagé ?

Selon la décision du Conseil communal, le remplacement de la voiture de "première intervention" passe par voie de budget tous les deux ans.

60000.4390.00 – Recettes diverses

Quel type de recettes est concerné par cette écriture comptable ?

Il s'agit de recettes diverses qui ne sont pas imputables de manière précise sur un autre compte. Il s'agit de recettes occasionnelles et fluctuantes du type : vente de matériel usagé, notes de crédits, remboursements de l'OP, paiement d'indemnités, etc.

61000.3011.00 – Traitements

L'explication figurant en fin de fascicule ne paraît pas complète ni très explicite. Peut-on nous exposer précisément les variations entre B07 et B08 (écart de CHF 178'400.-) ?

Pour une question administrative, le salaire d'un collaborateur à 50% chez SP3/police et à 50% chez SP3/SISCUM a été imputé à 100% sur le compte 61000.3011.00. Une facturation interne est faite au SISCUM et est imputée aux recettes sur le compte 61000.4361.01.

61000.4272.01 – Stationnement CASH

61000.4272.02 – Stationnement HISA

Les revenus sont-ils englobés dans le compte 61000.4272.00 – Stationnement parcomètres ?

Depuis 2006, tous les revenus des stationnements sont regroupés sous le compte 61000.4272.00, indépendamment du mode de paiement. Les automobilistes peuvent toujours choisir entre la monnaie en CHF et Euro, la carte CASH et l'appareil HISA (nouveau nom : All-Park).

61000.3143.02 – Entretien parcomètres et achat matériel

Qu'entend-on exactement par "transfert de la gestion des horodateurs All-Park"?

Les coûts de gestion du système de macarons et d'horodateurs individuels All-Park ont été transférés des comptes 13000 (AGCS pers) à 61000 (SP3 signalisation).

61000.3161.03 et 61000.3161.05 – Locations de places de parc

Diverses remarques ont été soulevées par la Commission des finances et la Commission de gestion concernant ces comptes. En relation avec le vœu de la Commission des finances déposé et maintenu par le Conseil communal lors des comptes 2006, peut-on nous dire comment évolue la situation ?

61000.3161.03 Location de places de parc (sous pont AR et La Poste)

Il s'agit de surfaces de places de parc que la Commune loue à l'Etat de Vaud et à la Confédération.

Aucun changement à La Poste en 2008. Diminution des locations sous le pont AR à cause de la résiliation de la quasi-totalité des places "4 roues" pour créer des places "2 roues". L'Etat de Vaud jouant le jeu du transfert modal et de l'environnement a diminué sa facture en conséquence. Le produit des locations entre dans les comptes 61000.4232.00 et 61000.4272.00.

61000.3161.05 Location de places de parc diverses

Il s'agit des charges dues à la location par la Commune de places de parc sur des sites privés (parking Centre-ville Charpentiers, parking Paroisse, parking Retraites populaires). Le produit entre dans le compte 61000.4232.00 et 61000.4272.00.

64000.3011.00 – Traitements

S'il s'agit d'un nouvel employé, comment explique-t-on la diminution de charges de CHF 49'100.- ?

Il s'agit bien d'un nouvel employé, mais la répartition du taux de travail entre 600 et 640 a changé. La personne s'occupera moins du secteur inhumation (diminution volontaire des prestations communales).

Conclusion

Nous remercions le Service de la sécurité publique et de la protection de la population de sa disponibilité et des réponses qu'il a bien voulu nous transmettre.

3.4 Patrimoine

MM. Theophil LUTZ, membre et Yvan CHRISTINET, président-rapporteur.

Direction : M. Michel Grivel, municipal.

La sous-commission a procédé à l'examen du budget du dicastère. Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par MM. Michel Grivel, municipal en charge du dicastère PAT, et par M. Marc-André Gremion, chef de service. Nous remercions vivement ces personnes de leurs réponses précises et complètes.

3.4.1 Questions soumises au dicastère

La sous-commission vous présente les questions posées et les réponses reçues.

Compte 32100.4355.00 - Vente bois

Moins de bois vendu ? Prix de vente en baisse ?

Compte 2006 : CHF 116'906, budget 2007 : CHF 88'000, budget 2008: CHF 86'000

Comptes 2006 : environ 225 m³ de bois vendus pour un montant de CHF 18'000.-. Ils proviennent des ventes 2005, prix moyen de vente pour l'année 69.78 CHF/m³. Le volume total commercialisé était de 1'675 m³. Les volumes supplémentaires proviennent des foyers de bostryches.

Budget 2007 :

Vallée, 1'200 m³ à 70.-/m³, Boiron et la Morges 50 m³ à 50.-/m³, divers CHF 1'500.-

Total : CHF 88'000.-

Budget 2008 :

Vallée, 1'200 m³ à 70.-/m³, divers CHF 2'000.-

Total : CHF 86'000.-

Actuellement, le marché se porte assez bien, les prix sont stables avec une tendance à la hausse, mais nous ne savons pas pour combien de temps; nous restons donc prudents dans le budget.

Compte 33000.3189.00 - Travaux exécutés par des tiers (vignoble)

De quoi s'agit-il et par qui ces travaux sont-ils effectués ?

Vendanges mécaniques : exécutées par un entrepreneur de machines viticoles.

Effeuilles mécaniques : deux machines à disposition dans les domaines voisins.

Personnel facturé par des voisins ou travaux en tâche.

Compte 35000.3185.00 - Etudes

Est-ce lié à la campagne DISPLAY, étiquette énergétique des bâtiments ?

Cela ne concerne pas la campagne DISPLAY (cf. compte N° 41200.3185.00 - Honoraires et frais d'expertises). Le compte N° 35000.3185.00 est destiné aux études liées à des projets de la Commune (avis d'expert, avis de droit et autres prestations).

Compte 35012.3312.00 et 35012.3312.01 - Amortissement, ainsi que 35013.3312.00

Pourquoi une telle augmentation en regard des comptes 2006 et budget 2007 ? Quels sont ces amortissements et dépenses ?

Les amortissements des dépenses d'investissements sont déterminés par la Direction des finances, économie et contrôle de gestion (FEG).

Compte 35300.3011.00 - Traitements conciergerie des bâtiments

Pourquoi une augmentation continue depuis compte 2006 ?

Le travail de conciergerie peut varier en fonction des programmes d'occupation des locaux et en fonction du parc immobilier de la Commune de Morges. L'augmentation est due à une augmentation du travail de nettoyage liée notamment à l'occupation des salles.

D'une manière générale, dans le budget 2008, les amortissements, l'entretien de certains bâtiments ou de matériel sont établis pour un montant de CHF 0.00.

Pourquoi ?

Le budget d'entretien des bâtiments se trouve dans une enveloppe globale, les factures (dépenses effectives) sont ensuite imputées pour chaque immeuble dans les comptes annuels.

Le Dicastère PAT se voit doté de 3.33 EPT supplémentaires pour 2008.

Quelles sont les raisons qui motivent cette augmentation ? Est-ce lié à la diminution du Dicastère AGCS ?

Cette question a été vue lors de la séance spéciale du 22 novembre 2007 réunissant une délégation de la Commission des finances et une représentation de la Municipalité, consacrée aux questions de personnel (voir en annexe : tableau détaillé FEG et explication PAT au sujet du nouveau poste de dessinateur PAT).

Il y a une adaptation des temps de travail du personnel de nettoyage. Les tâches qui lui sont confiées peuvent varier en fonction des programmes d'occupation des locaux, notamment pour ce qui est des locations des foyers et des salles de sport.

Deux personnes ont dû être engagées en remplacement de deux collaborateurs en invalidité. Il n'y a donc pas d'augmentation effective de personnel mais les dossiers ne sont pas bouclés par l'Assurance invalidité.

Un poste de dessinateur nouveau est prévu pour renforcer le Service des bâtiments qui a repris les nouvelles constructions de l'ex-Direction de l'urbanisme (voir document PAT précité).

3.5 Infrastructures et énergies

La sous-commission était composée de M. Dominique Degaudenzi et de Mme Maria-Grazia Velini, rapporteur.

La sous commission constate que le budget 2008 par rapport à celui de 2007 est stable et dans la continuité, les charges semblent bien maîtrisées et la prévision des revenus est en progression.

La sous-commission s'est posé un certain nombre de questions qu'elle a transmises par écrit au municipal en charge, M. Frédéric Jomini, et à M. Alain Jaccard, chef de service. Les réponses fournies avec diligence par écrit étaient parfaitement claires et complètes, ce dont la sous-commission remercie les auteurs.

P. 46 Général Personnel et Salaires

Le Dicastère IE aura 1 employé supplémentaire en 2008 pour 1,1 ETP. A quel service cette personne sera affectée ?

Remplacement d'une personne (maladie longue durée) par une autre dès le 1^{er} juin 2007.

Contrat auxiliaire → personne fixe. Décision municipale du 14 mai 2007

Pouvez-vous mieux expliquer la politique salariale du dicastère et les nouvelles ventilations dans certains services (voir pages 74 et 75) ?

Un changement était déjà intervenu dans le B07 quand les imputations internes en personnel, supprimées en 2006, ont été intégrées dans les salaires. (Organisation des services techniques restructurée suite au transfert du SITECOM à l'Administration générale). Y a-t-il un lien avec les nouvelles ventilations ?

La politique salariale globale du dicastère évolue comme celle du reste de la commune. Suite à l'intégration des imputations internes dans les salaires et à l'évolution des tâches au sein du dicastère, comme par exemple en relation avec le changement de la conduite du Morand, une nouvelle répartition qui tient au mieux à la réalité a été entreprise.

Comment vérifier les tâches planifiées pour l'année 2008 afin que le poste traitement du personnel puisse être mieux lisible ?

Il est vrai qu'il est difficile de comparer mais dans l'ensemble, l'équilibre se retrouve. Pour mieux s'en rendre compte, il faudrait demander à FEG le fichier du compte global du personnel pour IE.

P. 46 Comptes 40100.301 Personnel administratif et exploitation	46'700
41000.301	135'300
43000.301	162'500

Augmentation de 11 % par rapport au B07 (41'600)

Augmentation de 8,35 % par rapport au B07 (124'000)

Diminution de 7,32 % par rapport au B07 (174'400)

Ces variations se retrouvent dans presque tous les services qui ne semblent pas être touchés par les nouvelles ventilations. Y-a-t'il une explication ?

Voir remarques ci-dessus sous Général Personnel et Salaires

P. 46 Général Total général charges par rapport aux C06	~2'830350
--	------------------

Si la variation entre le B08 et le B07 ne porte pas à commentaires, par contre l'augmentation des charges par rapport aux C06 est assez importante. En effet les comptes 06 se sont soldés par une diminution de charges de ~1'261'350 par rapport au B06.

Pourquoi IE n'a pas tenu compte de cette baisse dans l'établissement du B08 ?

Quelle explication à cette augmentation ?

Les charges comme les revenus sont fortement influencés par les prix du marché, notamment celui des matières premières et du matériel. Pour les premières, le prix du gaz naturel a flambé comme c'est le cas aussi pour les produits pétroliers donc le diesel et l'essence. Pour la seconde, le taux de change élevé sur l'Euro mais aussi de l'acier ou des matières synthétiques renchérissement le prix des pièces, même si elles sont achetées en Suisse, elles sont souvent importées par nos fournisseurs.

P. 52 Compte 47000.314 Entretien immeubles, routes, territoire	16'000
---	---------------

Augmentation de CHF 9'000 par rapport au B07 et de 11'000 par rapport aux C06.

A quoi se rapporte-t-elle ?

Travaux ponctuels pour garantir la pérennité des infrastructures de la digue vaudaire au Port du Petit-Bois.

P. 52 Compte 47000.315 Entretien objets immobilier et installation techniques	12'500
--	---------------

Augmentation de CHF 7'500 par rapport au B07.

A quoi se rapporte-t-elle ?

La coque du bateau en aluminium du garde-ports doit être réparée suite à l'usure du temps (dégradation naturelle).

P. 53 Compte 47300.314 Entretien immeuble, route, territoire	6'000
---	--------------

Baisse de CHF 19'000 par rapport au B07.

A quoi se rapporte-t-elle ?

Notre budget est sur base "0", ce qui fait qu'en fonction des besoins, il peut y avoir des travaux ou acquisitions ponctuelles comme c'est le cas pour les points ci-dessus mais aussi pour le compte 47300.314. Nous avons en 2007 changé la chaîne mère du Port du Bief en partenariat avec la Commune de Préverenges.

P. 53 Compte 81000.312 Achat eau, énergie, combustible**57'500**

La hausse est, selon les explications à la page 75, due au nouveau contrat avec la Ville de Lausanne pour l'eau de secours.

Est-il possible d'acheter cette eau de secours ailleurs ou la Ville de Lausanne est le seul fournisseur possible pour Morges ?

Le contrat a été rigoureusement négocié avec la Ville de Lausanne qui est seule capable de nous fournir l'eau de secours. Les négociations avec les communes que nous desservons devraient permettre de récupérer près de la moitié du montant que nous verserons à Lausanne.

P. 54 Compte 81100.435 Ventes et prestations de services**2'210'000**

Ce poste est en diminution de CHF 65'000 par rapport au B07, mais encore en nette augmentation par rapport aux C06 (+ ~504'000).

Les C06 présentent un montant de CHF 1'705'792 en diminution de ~60'000 par rapport au C05. Le B06 prévoyait par contre pour ce poste CHF 2'245'000.

Sur quelle analyse se base la prévision 2008 ?

Le prix de l'eau a été augmenté en 2007 de CHF 0.30/m³, ce qui explique l'importante augmentation des revenus par rapport aux comptes 2006. La diminution des recettes par rapport au B2007 provient que, dans ce dernier, suite à une erreur d'écriture, les prestations au profit du SISCUM sont mentionnées deux fois (une fois sous forme de facture et l'autre sous forme d'imputation interne !).

P. 54 Compte 83000.380 Attribution au fond de réserve et de renouvellement**0**

Aucun montant n'est prévu pour ce compte alors qu'une attribution a été prévue pour le B07 et pour les C06.

Y-a-t-il une raison particulière ?

Au vu de la situation tendue des prix du marché des énergies, nous avons renoncé à porter au budget 2008 un montant attribué au fonds de réserve et de renouvellement. Il reste toujours la possibilité lors du bouclage des comptes de faire une telle attribution suivant le résultat financier.

3.6 Jeunesse, sécurité sociale et espaces publics**3.6.1 Préambule**

La sous-commission formée de MM. Claude Willommet et Vincent Jaques chargée de l'examen du Budget 2008 du dicastère JSSEP, établit les constats suivants :

CHF 2'918'904.- d'augmentation des charges par rapport au B 2007. Ce chiffre provient en grande partie des comptes 71004.3654.02, 71201.3654.00, 3654.02, 714, 720 & 740

CHF 218'120.- d'augmentation des revenus par rapport au B 2007. Ce chiffre provient des comptes 71000.4525.02 (ARASMA), 71400.4339.00 & 71401.4339.00 (Produit des pensions) 71400.4659.00 & 71401.4659.00/02 (Subside Protect. jeunesse et Subside OFAS)

3.6.2 Analyse des comptes

Ci-après, quelques comptes examinés avec questions

17000.3011.00 Traitements il y a 13,6% d'augmentation par rapport au B 2007
17100.3011.00 Traitements il y a 21,8% d'augmentation par rapport au B 2007
17200.3011.00 Traitements ./ 36,9% de diminution par rapport au B 2007

Peut-on nous expliquer en quoi a consisté la réorganisation du service ?

Réponse : La répartition des heures a été modifiée compte tenu de la réalité suite à des pointages, ce qui justifie des augmentations et des diminutions selon les comptes.

Désormais le décisionnel a été séparé de l'opérationnel, afin de mieux répartir les tâches, ce qui signifie qu'il y a désormais :

La Direction des espaces publics, avec un chef de service

L'Office des espaces publics, avec à sa tête un contremaître

L'Office des sports, avec à sa tête un contremaître

17000.4271.00 Location du restaurant Pourquoi n'y a-t-il plus de revenus
17100.4271.02 Location du restaurant (buvette) prévus au B 2008 ?

Les locations des restaurants sont désormais comptabilisées sous les comptes de la Direction du patrimoine

35042.4271 Location du restaurant

35036.4271.01 Location du restaurant (buvette)

Désormais, les charges d'entretien et les recettes des locaux sont directement visibles dans les comptes de la Direction du patrimoine.

17100.3114.00 Achats – location de mobilier, machines et matériel

+ 42,8% (CHF 9'200.- par rapport au B 2007) ; de quoi s'agit-il ?

Le montant comprend le remplacement de la nettoyeuse Wetrok qui a été reporté depuis plusieurs années et d'éléments de séparation de piste mis en place pour favoriser la pratique du patinage pour les classes.

44000.3182.00 Téléphones

L'augmentation de 14,3 % par rapport au B 2007 est-elle réelle ?

Prévision d'une augmentation suite au raccordement informatique de l'Etablissement horticole via téléphone.

44100.4272.00 Entretien des tombes et travaux facturés

Pourquoi une diminution dans les revenus par rapport au B 2007

Prise en compte de la tendance depuis 2003 selon les comptes

Année	Compte (arrondi au millier)	Budget
2008		135'000
2007		140'000
2006	135'000	140'000
2005	136'000	155'000
2004	140'000	145'000
2003	142'000	145'000

Egalement prise en considération de la désaffectation prévue en janvier 2008

71000.3091.00 Cours de formation et divers

Pourquoi une augmentation de + CHF 4'000 par rapport au B 2007 (1000) ?

Montant unique en 2008 pour la formation et coaching de la nouvelle direction JSSEP.

71004.3654.02 Part communale au secteur régional du placement familial à la journée

Quelle est la raison de l'augmentation des charges de 9,7% par rapport au B2007 ?

Il s'agit d'une décision du Conseil Intercommunal de l'ARASMA qui engage la commune de Morges ainsi que les 46 autres, cf. extrait de PV, acceptation des budgets à l'unanimité.

71004.3654.03 Part communale à la régionalisation de l'accueil de jour de l'enfance

Cette écriture compta. ne devait-elle pas correspondre à un montant unique dans le B2007 ?

Il s'agit d'une décision du Conseil Intercommunal de l'ARASMA qui engage la commune de Morges ainsi que les 46 autres (annexe disponible).

71100.3655.09 Association "Lire et Ecrire" section la Côte

Pourquoi cette nouvelle charge de CHF 4'200.- ? 0 au B 2007 et 0 en 2006

Il s'agit d'une décision de la Municipalité du 13 juin 2007.

71201.3654.00 Participation à la Fondation de La Côte

Peut-on obtenir une explication plus détaillée de ce + 56,2% par rapport au B2007 ?

Voir correspondance de la Fondation la Côte (25.06.2007, annexe disponible).

71400 / 71401 Centre de Vie Infantile – préscolaire et parascolaire

En regroupant le tout, on obtient CHF 410'360 +20,2% d'augmentation dans les charges & CHF 214'020.- +23,9% d'augmentation dans les revenus. Un excédent de charges de CHF 196'340.-

Résultat à expliquer par rapport au B2007 ?

L'augmentation de la capacité d'accueil (nombre d'enfants accueillis simultanément à la Bergerie et l'augmentation (création) de 12 places supplémentaires au parascolaire (site de Beausobre) explique ces différences (1 EPT supplémentaire pour le site de Beausobre recettes supplémentaires en raison de l'augmentation du nombre de places, augmentation des subsides du SPJ et de l'OFAS)

72000.3515.01/**02/03/04/05/06/08 Facture sociale**

Il faudrait qu'on nous explique néanmoins cette progression massive de CHF 1'938'700.- +23,8% par rapport au B 2007 qui influence manifestement le déficit budgétaire 2008 ?

Il s'agit d'une décision cantonale (05.10.2007, annexe disponible).

74000.3011.00 Traitement

Où se trouvait la ligne budgétaire de l'ancienne secrétaire de direction de l'Office communal du logement ?

Dans le centre de charge 71000, il s'agissait de la secrétaire de direction JSSEP, suite à son départ à la retraite et la réorganisation du service (voir organigrammes) a nécessité d'imputer le salaire de cette collaboratrice non plus dans le 71000, mais dans le 74000

74000.3111.00 Achats – locations de mobilier

+ CHF 5'500.- par rapport au B2007 (CHF 1'000.-) de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de l'achat de mobilier nécessaire à l'activité de cette nouvelle collaboratrice (1 bureau, 1 chaise bureau, 2 chaises visiteurs, 1 armoire).

3.7 Aménagement du territoire et développement durable

M. Yvan CHRISTINET, membre et M. Theophil LUTZ président-rapporteur.

Direction : M. Yves Paccaud, municipal.

3.7.1 Préambule

La sous-commission, composée de M. Yvan Christinet, membre, et Theophil Lutz, président rapporteur, a procédé à l'examen du budget du dicastère. Les réponses aux diverses questions et interrogations ont été apportées par M. Yves Paccaud, municipal en charge du dicastère. Merci des réponses précises et complètes.

3.7.2 Questions soumisees

Les documents et explications étant complets, la sous-commission n'a donc pas eu de questions supplémentaires.

4 CONCLUSION

Hormis les questions liées à l'évolution du personnel qui ont fait l'objet d'un approfondissement particulier, le Théâtre de Beausobre a également suscité des interrogations de fond. Si toutes les questions ont trouvé leur réponse, il n'en reste pas moins que ces derniers exercices présentent régulièrement un excédent de charges. Plutôt que de questionner chaque année les "dépassements" de cette institution d'intérêt public par rapport à la couverture de déficit, il semblerait utile d'examiner, p.ex. au moyen d'un préavis, l'opportunité d'une adaptation de cette couverture aux réalités, assortie ou non d'un mécanisme limitateur, p.ex. sous la forme d'un ratio charges/revenus.

En conclusion, la Commission des finances s'exprime à l'unanimité des membres présents moins une voix en faveur de l'adoption du budget 2008 tel qu'amendé ci-dessous.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'apporter les amendements suivants au budget 2008 :
 - 1.1. de supprimer la ligne de compte "21000.3904.00 – Impôts divers et taxes" (p. 25) qui, du fait du transfert de cette charge dans les comptes du cimetière, n'a plus sa raison d'être (diminution des charges de CHF 1'700);
 - 1.2. de supprimer la ligne 19100.3904.00 "Imputation interne loyer du Cyberforum" (p. 17), de diminuer la contrepartie 35029.4904.00 "Imputations internes loyers (service technique)" (p. 37) de CHF 26'400 et d'augmenter le compte 35029.4271.00 "Loyers (PEC et divers)" (p. 37) à CHF 44'400 (plus CHF 38'400), puis d'apporter les modifications qui en découlent (au total, augmentation des revenus de CH 38'400).
2. d'adopter le budget de la Commune pour 2008 présentant un excédent de charges de CHF 2'850'042 (en diminution de CHF 40'100) ;
3. de prendre acte du budget d'investissement avec les réserves qu'il comporte.

au nom de la commission des finances
Le président-rapporteur

E. Bauer

ANNEXE

BUDGET 2008 - JUSTIFICATION DE L'EFFECTIF DU PERSONNEL (VAR. B07/B08)

Directions	EPT effectif		Diff. B07/B08	Commentaires / Explications	Justificat.
	B08	B07			
AGCS	28.85	32.59	-3.74	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert Sce Informatique et Sitecom à la Direction FEG. - Réorganisation tâches d'encadrement aux Grandes-Roches - Diminution taux activité pour remplacement huissier - Augmentation taux activité pour microfilmage - Remplacement personnel auxiliaire par personnel fixe à la bibliothèque <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> -4.22 0.24 -0.10 0.30 0.04 -3.74
FEG	12.12	6.90	5.22	<ul style="list-style-type: none"> - Transfert Sce Informatique et Sitecom de la Direction AGCS - La différence de 1 EPT dans le transfert correspond au poste accepté par le CC (préavis N° 26/05, point 2) pris en charge jusqu'en 2007 par le préavis N° 60/02. <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> 5.22 5.22
SP3	45.63	43.19	2.44	<ul style="list-style-type: none"> - Un assistant de police selon décision CC (préavis N° 27/05) pour le stationnement au Parc des sports - Trois policiers et un demi poste administratif selon décision CC (préavis N° 9/07). - Le demi poste sera engagé à fin 2008, il ne figure pas dans l'effectif du B08. Il le sera au B09. - Deux policiers de l'effectif accordé seront engagés en fonction des disponibilités du marché du travail (candidats). - Répartition 0,5 EPT avec Siscum (figurait en entier Siscum) - Modifications taux activité personnel administratif <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.00 3.50 -0.50 -2.00 0.50 -0.06 2.44
PAT	42.02	38.69	3.33	<ul style="list-style-type: none"> - Un poste de dessinateur nouveau - Augmentation taux conciergerie pour La "Violette" - Deux personnes engagées en remplacement de deux collaborateurs en invalidité (dossiers non bouclés par AI) - Adaptation taux activités divers concierges - Nouvelle répartition personnel entre PAT et IE <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.00 0.05 2.00 0.38 -0.10 3.33
IE	47.00	45.90	1.10	<ul style="list-style-type: none"> - Une personne engagée en remplacement d'un collaborateur en invalidité (dossier non bouclé par AI) - Nouvelle répartition personnel entre PAT et IE <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.00 0.10 1.10
JSSEP	48.40	47.56	0.84	<ul style="list-style-type: none"> - Un EPT pour le Centre de Vie Infantile suite à la création de l'antenne de Beausobre. - Ajustement travail administratif CVE - Réorganisation direction JSS (y c. CSR) <p style="text-align: right;">Total justifié</p>	<ul style="list-style-type: none"> 1.00 0.10 -0.26 0.84
ATD2	4.92	4.92	0.00	<ul style="list-style-type: none"> - Aucun EPT à justifier car la nouvelle organisation de la Direction avait déjà été prévue dans l'effectif du B07 sans toutefois prévoir le salaire de cette personne. Nous avons réadapté les charges salariales pour en tenir compte. (cf. copie rapport organisation Direction ATD2) 	
TOTAL	228.94	219.75	9.19		9.19